



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le dix avril à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 avril 2014

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSANA, G. BELIN, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE, S. VALLOIR, E. BANOS, C. BUZOS, F. PEDURAND, E. AMART, C. DRILLEAUD, F. BAUDON, G. BAILLET

Secrétaire de séance : Cécile BUZOS

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
- Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS
- Election de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public
- Désignation des représentants de la commune auprès des commissions communales
- Désignation des membres de la commission communale des impôts
- Désignation de trois délégués pour le Syndicat du Collège de Podensac
- Désignation de deux délégués au syndicat des eaux de Budos
- Désignation des délégués de l'UCTOM
- Désignation d'un délégué pour le SDEEG
- Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense
- Désignation des correspondants tempête
- Désignation des délégués à l'association des Communes et Collectivités Forestière Girondine
- Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

DELIBERATIONS

I) Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que ce nombre est compris entre 8 et 16 membres et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Il rappelle également que lors du précédent mandat, outre le Président, 5 membres élus et 5 membres nommés siégeaient au conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à **DIX** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Délibération adoptée à l'unanimité

II) Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur DUBOURG précise que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Deux listes de candidats se présentent :

LISTE A

Ginette BELIN
Cécile BUZOS
Sylvie VALLOIR
Danièle LESCURE
Patricia PEIGNEY

LISTE B

Catherine DRILLEAUD
Gilles BAILLET
Fabien BAUDON

A l'issue du vote, ont été proclamés membres du conseil d'administration :

LISTE A

Ginette BELIN
Cécile BUZOS
Sylvie VALLOIR
Danièle LESCURE

LISTE B

Catherine DRILLEAUD

III) Election de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La composition et le mode de scrutin de la Commission de Délégation de Service Public est identique.

A la suite des élections municipales, il convient de constituer ces deux commissions pour la durée du mandat. Monsieur le Maire propose que ces deux commissions soient réunies. Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte et décide de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des trois membres titulaires et des trois membres suppléants qui siègeront à la fois à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public, ceci.

Pour l'élection des membres titulaires, deux listes sont en présence

LISTE A

Robert CARSANA
Philippe VINCENT
Éric BANOS

LISTE B

Gilles BAILLET
Catherine DRILLEAUD
Fabien BAUDON

A l'issue du vote, ont été proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public :

LISTE A

Robert CARSANA
Philippe VINCENT

LISTE B

Gilles BAILLET

De même, pour l'élection des membres suppléants, deux listes sont présentées :

LISTE A

Ginette BELIN
Eric BANOS
Danièle LESCURE

LISTE B

Fabien BAUDON
Gilles BAILLET
Catherine DRILLEAUD

A l'issue du vote, ont été proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public :

LISTE A

Ginette BELIN
Eric BANOS

LISTE B

Fabien BAUDON

IV) Désignation des représentants de la commune auprès des commissions communales

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès des commissions communales. Il rappelle que dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne les représentants des différentes commissions comme indiqué ci-après :

Philippe DUBOURG, Maire, est Président de droit de toutes les commissions.

COMMISSION DES FINANCES : 5 membres

- Robert CARSANA
- Patricia PEIGNEY
- Philippe VINCENT
- Ginette BELIN
- Gilles BAILLET

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES : 7 membres

- Ginette BELIN
- Robert CARSANA
- Cécile BUZOS
- Danièle LESCURE
- Philippe VINCENT
- Emmanuelle AMART
- Catherine DRILLEAUD

URBANISME ET INFRASTRUCTURES COMMUNALES : 5 membres

- Philippe VINCENT
- Robert CARSANA
- Éric BANOS
- Frédéric PÉDURAND
- Fabien BAUDON

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

V) Désignation des membres de la commission communale des impôts

Par un courrier en date du 2 avril dernier, la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et du Département de la Gironde demande de désigner douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs. Par la suite six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants seront désignés par cette administration sur la liste de contribuables dressée en nombre double par le conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer, en prenant en compte les contraintes imposées par l'administration :

Les 12 membres titulaires suivants

- Roger BIARNES, propriétaire de bois
- Danièle LESCURE
- Claude DUBOURG
- Robert DURAND
- Arlette DURON
- Ginette BELIN
- Bernard PASTOL, propriétaire de bois
- Hervé AYROLLES
- Jean-Louis DUMAS, domicilié à ANDERNOS

- Denise CARREYRE, domiciliée à BUDOS
- Gilles BAILLET
- Fabien BAUDON

Ainsi que les 12 membres suppléants suivants

- Robert CARSANA
- Sylvie VALLOIR
- Brigitte LACOSTE
- Philippe VINCENT
- Cécile BUZOS
- Louis LABAT, propriétaire de bois
- Roger MARTET
- Michel PEIGNEY
- Jean Philippe DUBOURDIEU, propriétaire de bois
- Christian BARBOT, domicilié à SAINT MICHEL DE RIEUFRET
- Jean-Pierre DUCAU, domicilié à MARTILLAC
- Catherine DRILLEAUD

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VI) Désignation de trois délégués pour le Syndicat du Collège de Podensac

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la Commune au Syndicat du Collège de Podensac et précise qu'il est nécessaire de désigner 3 délégués pour représenter la Commune à l'Assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal du Collège de Podensac. Sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue :

- Jean Philippe PROVOST
- Patricia PEIGNEY
- Philippe DUBOURG

VII) Désignation de deux délégués au syndicat des eaux de Budos

En vertu de l'article 5 des statuts du Syndicat des Eaux de BUDOS il est nécessaire de désigner 2 délégués pour représenter la Commune. Sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue :

- Ginette BELIN
- Robert CARSANA

VIII) Désignation des délégués de l'UCTOM

De la même manière, un délégué titulaire et un délégué suppléant sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages pour représenter la Commune à l'Assemblée délibérante de l'UCTOM.

Robert CARSANA est proclamé délégué titulaire, Sylvie VALLOIR, déléguée suppléante.

IX) Désignation d'un délégué pour le SDEEG

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la Commune au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde et précise qu'il est nécessaire de désigner un délégué pour représenter la Commune à l'Assemblée délibérante du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Il propose la candidature de Monsieur Robert CARSANA qui est élu à la majorité des membres présents.

X) Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense

Sur proposition de Monsieur DUBOURG, après élection, Frédéric PEDURAND a été proclamé conseiller municipal en charge des questions de défense.

XI) Désignation des correspondants tempête

A la suite d'un vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, sont élus un correspondant tempête et son suppléant. Ils seront appelés à être en relation avec les services EDF, TELECOM et autres, en cas de nécessité.

Robert CARSANA est proclamé correspondant «tempête» titulaire, et Philippe VINCENT correspondant «tempête» suppléant.

XII) Désignation des délégués à l'association des Communes et Collectivités Forestière Girondine

La Commune d'ILLATS adhère depuis 2004 à l'Association des Communes et Collectivités Forestières Girondine. Elle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Par scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, Éric BANOS est élu délégué titulaire, Danièle LESCURE, déléguée suppléante.

Les différentes commissions et désignations étant mises en place Monsieur DUBOURG, précise qu'il serait souhaitable en début de mandat, de l'autoriser à recruter, en cas de besoin,

↳ des agents contractuels de remplacement, pour palier à toutes les absences éventuelles (maladies, ou autres)

↳ des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (agents recenseurs, et autres situations similaires)

Ces deux délibérations sont acceptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 30.